



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conférence de presse du 8 février 2021



Délinquance

Dans le contexte exceptionnel de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, marqué par deux périodes de confinement national de la population (du 17 mars au 10 mai et du 30 octobre au 14 décembre), la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie reculent fortement en 2020, tant au niveau national qu'au niveau départemental.

Ainsi, globalement, on constate dans le Cantal une diminution des atteintes aux biens de 24,80%, soit 505 faits de moins, et des escroqueries et infractions économiques et financières qui baissent de 8,96%, soit 68 faits de moins.

Dans le détail, s'agissant des atteintes aux biens, on note que les baisses sont très nettes pour :

- les vols sans violence contre les personnes (- 29,7 % soit 161 faits de moins, contre - 22,69 % au national),
- les cambriolages de logements (- 55,5 % soit 132 faits de moins, contre -20 % au niveau national), les cambriolages dans tous types de lieux enregistrant une baisse de -45 %
- les vols de véhicules (-26,4 % soit 19 faits de moins)

STATISTIQUES DELINQUANCE 2019-2020

Atteintes volontaires à l'intégrité physique

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Évolution en %
POLICE	352	297	-15,63 %
GENDARMERIE	467	542	16,06 %
TOTAL	819	839	2,44 %

Violences Intra-Familiales

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Évolution en %
	76	94	23,68 %
	195	262	34,36 %
	271	356	29,02 %

Atteintes aux biens

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Évolution en %
POLICE	850	623	-26,76%
GENDARMERIE	1186	908	-23,44%
TOTAL	2036	1531	-24,80%

Escroqueries, infractions économiques et financières

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Évolution en %
	330	234	-29,09%
	429	457	6,53%
	759	691	-8,96%

Cambriolages

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Évolution en %
	138	61	-55,80 %
	271	161	-40,59%
	409	222	-45,75%

Focus sur quelques indicateurs :

TYPE D'INFRACTION	Taux pour 1 000 habitants/logements en 2020	Taux pour 1 000 habitants/logements moyen sur la période 2018-2020	Nombre de faits constatés en 2019	Nombre de faits constatés en 2020	Évolution du nombre de faits entre 2019 et 2020
CAMBRIOLAGES DE LOGEMENTS	1	2	238	106	-55,5
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES	2,7	2,5	378	388	2,6
DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS	4,7	5,6	864	687	-20,5
VOLS D'ACCESSOIRES SUR VÉHICULES	0,4	0,6	99	64	-34,4
VOLS DANS LES VÉHICULES	1	1,2	191	151	-20,9
VOLS DE VÉHICULES	0,4	0,5	72	53	-26,4
VOLS SANS VIOLENCE CONTRE DES PERSONNES	2,6	3,4	543	382	-29,7
VOLS VIOLENTS SANS ARMES	0,1	0,1	19	12	-36,8

En revanche, on observe une légère augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 2,44 %, soit 20 faits supplémentaires), qui s'explique pour une grande partie par l'augmentation des violences intrafamiliales (+ 29 % dans le Cantal soit 85 faits supplémentaires, contre + 9% au niveau national).

Le contexte du confinement a eu pour tendance d'exacerber les tensions et les passages à l'acte au sein du couple, et les dispositifs d'écoute et d'alerte mis en place et renforcés ces derniers mois ont permis de libérer la parole, ce qui peut expliquer pour partie l'augmentation de ces chiffres.

Rappelons qu'en complément des mesures d'alerte mise en place au niveau national (le **3919**, numéro gratuit et anonyme, le **114**, par SMS, la **plateforme arreteonslesviolences.gouv.fr**, le **119**, qui permet de signaler toute situation dans laquelle un enfant se trouverait confronté à des violences, l'alerte en pharmacie), les dispositifs locaux pour soutenir les victimes de violences ont été renforcés dans le Cantal en 2020 :

- le **dépôt de plainte à l'hôpital est désormais possible.**
- le **déploiement d'un poste d'intervenante sociale en gendarmerie, qui s'ajoute à celui déjà mis en place au commissariat, permet de renforcer la coordination et la prise en charge des victimes de violences.**
- Le Cantal s'est également doté de **plusieurs mesures permettant de resserrer les liens entre les acteurs dédiés, par le biais notamment de formations partenariales et par la diffusion d'une** plaquette d'information locale qui sera mise à disposition dans les prochains jours notamment dans les services sociaux, les brigades de gendarmerie et le commissariat, les établissements hospitaliers.
- Par ailleurs, le **budget alloué à la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité a connu une augmentation de 40 % en 2020** notamment du fait de la crise sanitaire, ce qui a permis de soutenir l'adaptation de l'accueil de jour porté par le CIDFF au confinement, et de renforcer les actions de prévention.

Sécurité routière

Le département du Cantal se compose de 10 508 kilomètres de voies tous réseaux confondus et décomposés comme suit :

- 50 kilomètres d'autoroutes,
- 128 kilomètres de routes nationales (RN122 de Mours à Massiac et RN9 traversée de Massiac),
- 3977 kilomètres de routes départementales,
- 6361 kilomètres de voies communales.

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 publiée au journal officiel le 26 décembre 2019 permet aux Présidents des conseils départementaux de porter la vitesse maximale autorisée sur les routes départementales à 90 km/h.

A ce jour quatre départements (Allier, Corrèze, Creuse, Cantal), dont le Cantal, ont vu l'ensemble du réseau départemental, augmenté leur vitesse maximale autorisée (VMA) à 90 km/h. A noter, que pour les 31 autres départements concernés seul une partie du réseau routier départemental a vu sa VMA augmentée (de 1 à 35 %, avec une exception pour la Lozère à 87%).

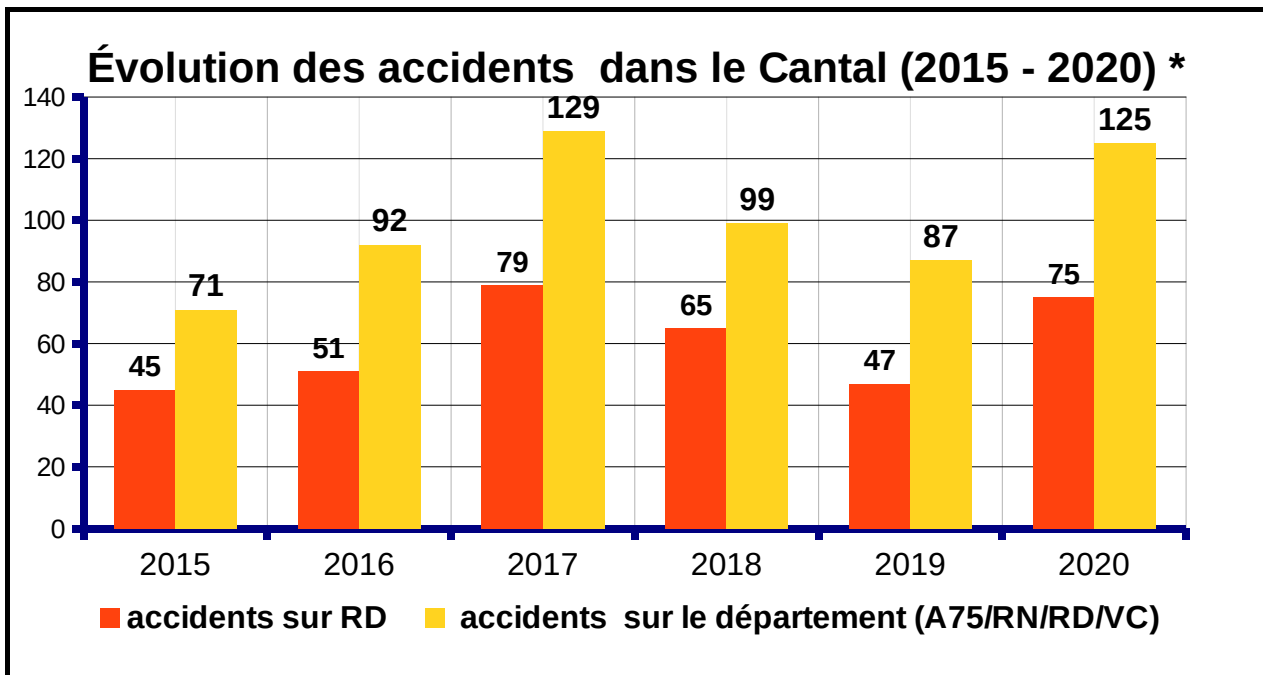
La commission départementale de sécurité routière (CDSR) consultée le 30 janvier 2020 pour rendre un avis sur 471 sections soit environ 4000 kilomètres de RD, a rendu un avis favorable pour l'ensemble de ces sections, malgré le vote défavorable des représentants des services de l'État. Le Conseil départemental a ensuite pris les arrêtés pour acter le passage des routes départementales à 90 km/h à compter du 1er février 2020.

Concernant l'accidentalité routière, contrairement au niveau national qui enregistre une baisse exceptionnelle du nombre d'accidents, de blessés et de tués, le nombre d'accidents a fortement augmenté en 2020, avec 125 accidents contre 87 en 2019, ainsi que le nombre de blessés, 146 contre 86 en 2019.

Le nombre de décès quant à lui enregistre une baisse, passant de 10 décès en 2019 à 7 décès en 2020, qui sont autant de victimes de trop.

Cependant, toute analyse des chiffres doit être considérée avec prudence, compte tenu du fait que les chiffres départementaux de 2020 ne sont pas consolidés à ce jour, et surtout les statistiques d'accidentologie de 2020 sont nécessairement impactées du fait de la crise sanitaire du COVID19, des deux confinements et du couvre-feu. Précisions également qu'il est difficile de dire quel est l'impact de l'augmentation de la VMA sur l'ensemble du réseau départemental.

Les accidents comptabilisés dans les diagrammes sont des accidents corporels et/ou avec au moins une personne blessé ou tuée.



Ces chiffres ne comptabilisent donc pas les accidents uniquement matériels.

En 2020, 6 accidents ont eu lieu sur le réseau autoroutier, 16 sur le réseau national, 28 sur le réseau communal et 75 sur le réseau départemental.

Les accidents mortels

En 2019, 10 personnes sont décédées sur les routes du Cantal (9 accidents mortels concernent des automobilistes et le dixième une moto), dont 70% sur les routes départementales.

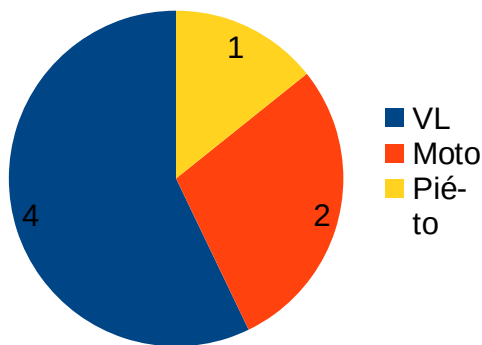


Illustration : Répartition des tués par type de véhicule

En 2020, nous enregistrons 7 décès sur les routes cantaliennes : 4 usagers ont été tués sur une RD et 3 sur une RN. 71 % des tués sont des hommes, les 75 ans et plus représentent 14 % des décès. 29 % des accidents mortels ont eu lieu l'été, contre 43 % l'hiver.

Nous dénombrons 7 accidents mortels en 2020 avec chacun une cause principale différente : un lié à la vitesse, un lié à l'alcool, un faisant suite à un dépassement dangereux, un lié à de l'inattention, un dû à de l'éblouissement, un lié à une perte de contrôle, et un dont la cause est encore indéterminée.

Les accidents non mortels en 2020

- 35 accidents sont liés à une faute d'inattention, soit 28 % des accidents
- 20 accidents sont liés à un défaut de maîtrise ou une perte de contrôle
- 17 accidents sont liés à la vitesse
- 17 accidents sont dus au non-respect des règles de priorité
- 9 accidents ont pour origine l'alcool
- 7 la somnolence
- 7 l'éblouissement
- 6 les stupéfiants
- 3 un dépassement dangereux
- 2 font suite à un malaise
- 2 à un contre-sens.

Les actions de prévention

Dans le cadre de la politique menée au titre de la sécurité routière, l'État apporte son soutien financier aux porteurs de projets, publics ou privés, souhaitant mener des actions au niveau départemental afin de lutter contre l'insécurité routière et combattre les comportements à risques sur les routes.

Avec l'objectif de réduire chaque année le nombre de morts et de blessés sur la route, le Plan départemental d'action de sécurité routière 2020, avec un budget de 37 500 Euros, a permis de financer des actions de sécurité routière tout au long de l'année visant des publics différents et s'inscrivant dans les quatre enjeux nationaux :

- risque routier professionnel,
- la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants),
- les jeunes de 14 ans à 29 ans, les seniors de 65 ans et plus,
- les deux-roues motorisés.

La crise sanitaire et les confinements ont également impactés les actions de sécurité routière : certaines ont été annulées, d'autres modifiées dans leur format (actions en distanciel).

Le bureau éducation et sécurité routières a également animé des actions de prévention et de sécurité routière en organisant par exemple un quiz sécurité routière sur Facebook dans le cadre de la journée des Sécurités.

Des actions de prévention à côté des forces de l'ordre ont été menées lors de contrôles routiers afin de rappeler aux usagers de la route les dangers de l'alcool par exemple.

La délinquance routière

Le nombre de suspensions de permis de conduire a quelque peu diminué cette année, passant à 484, contre 552 en 2019.

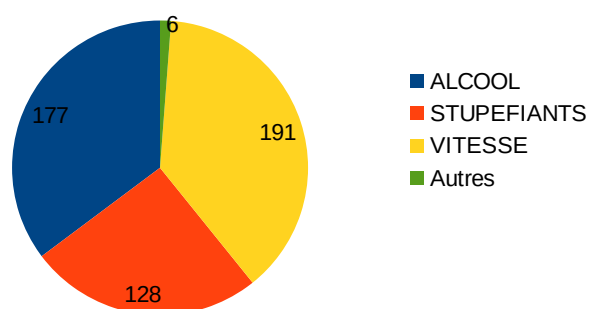
Ce chiffre est à mettre en parallèle avec les confinements et la crise sanitaire qui ont eu un impact sur le flux de véhicules.

13 conducteurs ayant un permis étranger ont été sanctionnés d'une interdiction de rouler sur le territoire français suite à la commission d'une infraction.

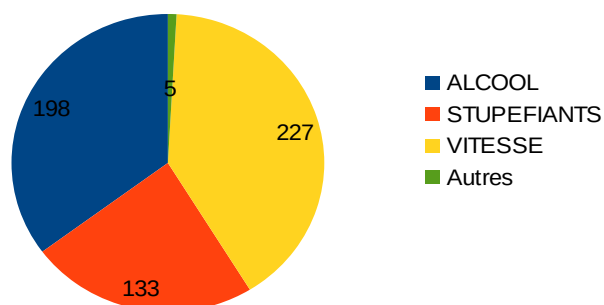
La part des permis probatoires suspendus augmente en 2020 alors même que le nombre de suspensions diminue sur la même période, ce qui est quelque peu inquiétant.

En 2019, 13,59 % des suspensions concernaient des permis probatoires. En 2020, ce chiffre s'élève à 19,42 %.

Motifs des suspensions 2020



Motifs des suspensions 2019



Une nouvelle mesure : l'éthylotest anti-démarrage

Cette nouvelle mesure a été introduite par le décret n° 2018-795 du 17 septembre 2018 relatif à la sécurité routière. Après une première application au sein de 7 départements, ce dispositif a été déployé sur l'ensemble du territoire.

Le 01^{er} janvier 2020, le département du Cantal a mis en place la mesure d'éthylotest anti-démarrage conformément à l'article R. 224-6 du code de la route qui donne la possibilité au préfet d'autoriser un conducteur contrôlé avec un taux d'alcool supérieur à 0,4 mg/l d'air expiré, dont le permis pourrait être suspendu par décision préfectorale, de continuer à conduire à condition d'équiper son véhicule d'un éthylotest antidémarrage (EAD).

Ainsi, 61 mesures d'EAD ont été prononcées en 2020.

Point sur la situation sanitaire

Le nombre de contamination demeure élevé, et le taux d'incidence, notamment chez les personnes âgées, a augmenté ces dernières semaines, pour s'établir autour des 230 pour 100 000 habitants.

Le préfet, en lien avec l'ARS et le centre hospitalier d'Aurillac, suit l'évolution de l'épidémie dans le Cantal, quotidiennement, et en particulier la tension hospitalière, qui demeure forte.

Des points réguliers sont faits également avec les parlementaires, les présidents du Conseil départemental, de l'Association des Maires et présidents d'EPCI du Cantal, de l'Association des Maires Ruraux du Cantal, les maires d'Aurillac, Saint Four, Mauriac et les présidents des chambres consulaires.

Le préfet salue la mobilisation des soignants qui maintiennent un engagement sans faille et une adaptation constante pour prendre en charge les patients, tout en assurant désormais la vaccination des cantaliens.

Les variants constituent une menace réelle et la stratégie tester-alerter-protéger monte en puissance pour répondre à la propagation du virus :

- Tester : Je dois me faire tester en priorité en cas de signes de la maladie ou si je suis identifié comme personne contact par l'assurance maladie. Ainsi je permets aux laboratoires de se concentrer sur les personnes prioritaires.

Les tests virologiques PCR sont totalement gratuits.

Des tests salivaires seront mis en place, notamment dans les écoles.

- Alerter : Le contact-tracing effectué par l'assurance-maladie permet de casser les chaînes de transmission

- Protéger :

- Les vaccins : Des rendez-vous supplémentaires seront mis en place dès les prochains jours et l'arrivée de nouveaux vaccins (Moderna et Astra Zeneca) permettront de déployer de nouvelles étapes de la stratégie de vaccination dans les semaines à venir

- Les mesures barrières et le couvre-feu doivent continuer à être strictement respectés pour freiner l'épidémie. L'objectif de ces mesures est de limiter les rassemblements durant lesquels les gestes barrières sont moins bien appliqués, et où le virus circule rapidement, afin de sauver des vies, tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

- La cellule territoriale d'appui à l'isolement (cellule de la préfecture) permet 24h/24h à toute personne cas confirmé covid ou cas contact, qui répond à des critères exclusifs de nécessité, d'être hébergé dans une structure dédiée à l'isolement si elles ne peuvent pas rester à domicile et bénéficier d'un accompagnement, soit bénéficier d'un accompagnement à domicile, avec le soutien, via une convention de l'ADPC (association départementale de sécurité civile)

- Le télétravail : il y a un relâchement. Il faut se remobiliser et le mettre en place dès que possible. Si des salariés télétravaillent un, deux ou trois jours par semaine, il faut qu'ils fassent au moins un jour de télétravail en plus.

Dans ce contexte, les contrôles de respect de ces mesures sont renforcés, particulièrement dans les commerces, ainsi que pour le respect du couvre-feu. Policiers et gendarmes sont fortement mobilisés. Globalement les cantaliens respectent les mesures de couvre-feu et font preuve de responsabilité. Nous ne devons pas relâcher nos efforts.